

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20/03/2026**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
16/03/2026

Présents : Fabienne SALESSES, Benoit GINESTE, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL, Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Romain MAURS, Samuel DEGUARA, Géraldine FLAUJAC, Sébastien MUGNIER, Chrystel BOUTONNET.

Absents excusés : GRES Josiane

Procurations : GRES Josiane à FILHOL Aurore

7. g. Désignation d'un correspondant défense et sécurité routière

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un élu pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales.

Dans le cadre du réseau de correspondants défense mis en place par le gouvernement, cet élu sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département.

De plus, il sera également l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux pour les actions menées dans le cadre de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- **M. Benoit GINESTE** (1^{er} Adjoint) : correspond défense et sécurité routière de la Commune (Titulaire)
- **M. Sébastien MUGNIER** (Conseiller Municipal) (Suppléant)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260320-202604_07gbis-DE
Reçu le 26/03/2026